

Colloque « Working poors en France », 29 mai 2000.

Revenu minimum sous conditions de ressources ou revenu inconditionnel ?¹

Bruno Van der Linden,

Fonds National de la Recherche Scientifique et
Institut de Recherches Economiques et Sociales,
Université Catholique de Louvain, Belgique

Version révisée le 21 juillet 2000.

Résumé

Cette contribution étudie le système de redistribution optimal dans une économie à deux types de travailleurs. La modélisation permet que coexistent un système redistributif par la fiscalité sur les revenus du travail et un système d'assistance sous condition de ressources. Ce dernier permet d'accroître les transferts aux "moins qualifiés" au prix d'une désutilité induite par l'intrusion dans la vie privée. Ce problème peut admettre plusieurs optima locaux. Néanmoins, il apparaît qu'un critère de maximin d'utilité conduit à rejeter la redistribution sous condition de ressources. Les simulations numériques conduisent à la même conclusion dans le cas utilitariste.

1. Introduction

En guise d'introduction, il faut se souvenir de quelque chose de très simple mais d'important : l'expérience vécue des travailleurs pauvres atteint vraiment en profondeur les individus ; des textes comme le rapport Wresinski en 1987 au Conseil économique et social l'ont bien montré.

Or, comme probablement pour une bonne partie de ceux qui sont ici présents, je n'ai pas cette expérience de vécu des travailleurs pauvres. Cela conduit, sans faire de grandes réflexions de

¹ Cette contribution est relative à une recherche en cours avec Laurence Jacquet (Chaire d'Ethique Economique et Sociale et IRES, UCL). Je la remercie ainsi que Bart Cockx, Maurice Marchand et Philippe Van Parijs pour de nombreuses discussions à propos de cette recherche. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes *Pôles d'attraction interuniversitaires* P4/01 et P4/32 pour le compte de l'Etat belge, *Services du Premier Ministre - Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles*.

type épistémologique, à s'interroger sur un certain nombre d'évidences, de pseudo-évidences, d'hypothèses implicites que le chercheur risque de faire lorsqu'il aborde ce débat.

Il est donc crucial de commencer par une écoute, certes critique, de ce que le travailleur pauvre exprime, dit de lui-même et de son vécu.

Sans vraiment rendre justice à cet aspect, il faut aborder un point qui a déjà été discuté ce matin. Le travailleur pauvre est-il, dans les faits, réellement piégé ? Le texte de Thierry Laurent et Yannick L'Horty évoque une enquête auprès des bénéficiaires du RMI qui indique, comme d'ailleurs une enquête plus ancienne au Royaume-Uni², qu'une proportion non négligeable des personnes dont on parle aujourd'hui accepte un emploi dans une perspective probablement de perte de revenu à court terme mais avec l'espoir que cela va être un point de départ nouveau vers un véritable emploi (avec ses perspectives de stabilité et de promotion).

Ceci ne rend absolument pas l'existence de trappe à inactivité acceptable et ne concerne pas non plus tout le monde, mais cela suggère quelques hypothèses de comportement. Tout d'abord, une comparaison statique entre revenu potentiel net en emploi et revenu net dans la position d'un allocataire social ne peut rendre compte des choix des personnes en terme de participation, d'intensité de recherche d'emploi et d'acceptation ou de rejet d'offres d'emploi (éventuelles). Cependant, s'il est crucial d'avoir une approche dynamique, il y a deux aspects particulièrement évidents mais dont on doit bien prendre la mesure.

Le premier est de ne pas sous-estimer le poids des contraintes de court terme. La pauvreté crée des contraintes de court terme qui doivent nécessairement être prises en compte dans l'analyse. En second lieu, pour les personnes dont on parle, les trajectoires d'emploi et de revenu sont souvent particulièrement chaotiques. Donc si l'on introduit une analyse dynamique avec une série d'états, il faut essayer, autant que faire se peut, de prendre en compte des réalités comme celles-ci et qui sont assez incontournables : dans l'économie des petites entreprises ou dans l'économie informelle, l'employeur peut payer avec retard ; la perte d'un emploi et le retour vers un statut de type RMI entraînent des démarches administratives qui peuvent créer des délais avant que certains droits soient récupérés, etc. Ce

² Jordan *et al* (1992).

qui va être présenté dans la suite n'introduit pas cette dimension dynamique, mais elle est importante.

Ce que je voudrais, par contre, mettre davantage en évidence dans la suite et que les travailleurs en situation de pauvreté expriment, c'est que des facteurs non monétaires jouent un rôle notable dans leur décision. Des normes sociales sont importantes dans un certain nombre de choix qui sont cruciaux pour eux en ce qu'ils impliquent des rôles dans la société. Dans le domaine non monétaire, intervient aussi l'atteinte à la dignité liée à l'intrusion dans la vie privée de tous les mécanismes de contrôle de ressources. Dans ce domaine comme dans d'autres d'ailleurs, il est souhaitable de tenir compte de l'importante hétérogénéité des individus.

La question, somme toute radicale, que cette contribution aborde est la suivante : souhaite-t-on un revenu minimum sous conditions de ressources ou préfère-t-on un système d'un autre ordre moins conditionnel ? Et au nom de quel(s) critère(s) ?

2. Cadre d'analyse

L'analyse « normative », dont les résultats très provisoires vont être présentés, se place dans un cadre moins général qu'on ne pourrait le souhaiter, notamment parce que les salaires seront fixés et qu'il s'agira d'une modélisation statique. Néanmoins, on essaye d'y prendre en considération, de manière stylisée, les attributs non monétaires de l'emploi. On y prend aussi au sérieux l'hétérogénéité des individus à ce propos. Enfin, dans un souci de réalisme, on explicite une distinction entre la nature de l'information dont dispose le système de taxation, qui se fonde essentiellement sur des revenus déclarés, et celle qui est accessible au niveau local (par exemple, détenue par un assistant social). Cette dernière va être idéalisée en ce sens qu'elle permet d'identifier sans erreur les individus « moins qualifiés » et donc de leur fournir un complément de ressources (un transfert) sans engendrer de gaspillage de ressources (les « plus qualifiés » qui seraient tentés de se comporter comme des « moins qualifiés » afin d'obtenir ce transfert seront détectés et se verront refuser l'accès à ce système). Toutefois, on va expliciter que ceci requiert un contrôle des ressources et des potentialités productives, qui aura des effets négatifs sur le bien être des personnes qui s'y soumettent (cfr. l'atteinte à la dignité liée à l'intrusion dans la vie privée évoquée en introduction).

Le modèle est un modèle axé sur les comportements d'offre. Il s'inscrit dans la littérature sur la redistribution et la taxation optimale évoquée dans la contribution de François Bourguignon. Il est très simplifié à certains égards et à d'autres il est quelque peu plus compliqué. Le modèle est statique ; en effet, toutes les dimensions d'acquisition de capital humain ou plus largement d'investissement par les travailleurs sont ignorées. Une loterie de départ détermine que l'on est moins qualifié (indice L) ou plus qualifié (indice S). Le « planificateur social » (c'est à dire celui qui recherche les politiques optimales en vertu d'un critère normatif à préciser), que nous assimilerons à l'Etat, n'observe pas la qualification des personnes (c'est une hypothèse habituelle) ; il connaît toutefois la part des moins qualifiés dans la population, notée γ ($0 \leq \gamma \leq 1$).

Le travailleur plus qualifié dispose d'un choix. Il peut travailler dans son segment de qualification et son revenu brut sera C_S , dont sera soustrait l'impôt prélevé sur ce type de travailleur, noté T_S . Il peut aussi (dans la lignée de la littérature de taxation optimale) préférer travailler dans l'emploi de type moins qualifié (en un sens, se déqualifier); il perçoit alors le revenu brut C_L . Son revenu net s'élèvera à $C_L - T_L$, où T_L sera un transfert ou une taxe selon les contextes. C_L tout comme C_S , exogènes, reflètent la productivité de ces personnes. On postule bien évidemment que $C_S > C_L$.

La comparaison que l'individu fait entre ces deux situations ne va pas uniquement se baser sur les revenus nets. Pour un travailleur qualifié, travailler dans son domaine de qualification (plutôt que se déqualifier) donne peut-être un statut qui apporte un surcroît d'utilité, une satisfaction intrinsèque; en revanche, il y a probablement un effort - compris dans un sens large - accru à fournir (accrû par rapport à celui que nécessite l'occupation d'un emploi moins qualifié). La balance entre ces deux effets peut être très différente d'un individu à l'autre. On captera cette réalité à l'aide d'un paramètre δ distribué de manière exogène sur l'intervalle $(-\infty, +\infty)$. Personne, hormis l'individu lui-même, ne connaît la valeur de δ . En revanche, la distribution de δ est connue par l'Etat.

En résumé, l'utilité d'un plus qualifié qui travaille dans son segment s'écrira $u(C_S - T_S) - \delta$, où $u(.)$ est une fonction croissante et concave et δ un paramètre individuel positif, nul ou négatif. Si ce travailleur plus qualifié opte au contraire pour un emploi moins qualifié, son utilité s'élèvera à $u(C_L - T_L)$.

Le travailleur moins qualifié va dans un premier temps être privé de choix, c'est-à-dire qu'il travaille dans son domaine de qualification³ et obtient le revenu C_L ; étant moins qualifié, il va avoir besoin d'un surcroît d'effort par rapport au travailleur qualifié, qui se déqualifierait, et le paramètre positif ρ qui, lui, ne sera pas distribué dans la population, va capter cet effet. C_L pourrait à la limite être nul mais, ce qui apparaît comme une limite de ce modèle-ci, il n'y a pas ce choix entre inactivité et emploi. Si C_L est positif, il y a un travail qui rémunère, le cas échéant très faiblement. L'utilité du moins qualifié s'écrira donc $u(C_L - T_L) - \rho$.

La figure 1 résume la structure du modèle dans cette version simplifiée. En fait, le modèle est plus compliqué en ce que l'on ajoute la possibilité d'un système d'assistance sociale ; et la question sera de savoir si on en souhaite l'existence. Un travailleur moins qualifié, au lieu d'être en face d'une seule opportunité, a en fait le choix de demander à l'assistance sociale un revenu minimum sous conditions de ressources, noté ici θ , qui s'ajoute à ses gains personnels du travail (C_L). Grâce au contrôle exercé par le système d'assistance, θ pourrait être plus élevé que $-T_L$ (on se place ici dans le contexte plausible où T_L est un transfert et donc négatif). Autrement dit, θ pourrait permettre de pousser la redistribution au-delà de ce qu'autorise le système de taxation (T_S, T_L). Comprenons bien pourquoi.

Dans ce modèle, l'assistance sociale est capable de contrôler très parfaitement l'information, en ce sens qu'un travailleur plus qualifié ne peut, même s'il le souhaite, obtenir le transfert θ . Ceci fait référence à une littérature dite du « tagging » en anglais.⁴ En revanche, si l'on relève le transfert $-T_L$, on incite des travailleurs plus qualifiés à opter pour l'emploi moins qualifié et l'on réduit dès lors la base taxable. C'est là que réside tout l'intérêt de recourir à l'assistance sociale plutôt qu'au système d'imposition.

Toutefois, se présenter à l'assistance sociale et prouver ainsi que l'on est en situation de nécessité implique une désutilité, un coût qui est capté par le paramètre ε (≥ 0). Celui-ci peut être très faible pour certains et très élevé pour d'autres (formellement, ε est distribué sur $(0, +\infty)$). On supposera que la valeur individuelle d' ε est ignorée par tous sauf par la personne concernée. En revanche, la distribution du paramètre ε est une information commune. Si le

³ La focalisation sur l'offre implique que l'importante question de l'existence d'emplois n'est pas posée ici.

⁴ Voir par exemple Akerlof (1978) et Parsons (1996).

travailleur peu qualifié choisit de recourir à l'assistance, son utilité s'écrira $U(C_L + \theta) - \rho - \varepsilon$. De ce fait, les individus peu qualifiés vont se répartir entre le travail et le recours à l'assistance d'une part et le travail sans recours à l'assistance de l'autre (auquel cas, l'utilité s'écrira $u(C_L - T_L) - \rho$).

La figure 2 résume le modèle complet. Les valeurs des paramètres rendant le choix indifférent pour l'une ou l'autre des éventualités sont notées δ' et ε' . Elles se caractérisent de la manière suivante :

$$\text{Travailleurs plus qualifiés : } \delta' \text{ tel que } u(C_S - T_S) - \delta' = u(C_L - T_L) \quad (1)$$

$$\text{Travailleurs moins qualifiés : } \varepsilon' \text{ tel que } u(C_L + \theta) - \rho - \varepsilon' = u(C_L - T_L) - \rho \quad (2)$$

3. Comparaison des deux systèmes

A l'aide de ce modèle, on peut maintenant étudier ce qu'il advient en l'absence de système de revenu minimum sous conditions de ressources, autrement dit si $\varepsilon' = 0$, comme dans le cas où on autorise ce système ; ceci permet, in fine, d'aborder la question normative du choix entre les deux systèmes.⁵

Le graphique 3 correspond au cas où on impose $\varepsilon' = 0$ et où on optimise par rapport aux variables caractérisant la taxation (T_S, T_L). Le critère normatif retenu ici est l'utilitarisme (autrement dit, on somme les utilités des individus présents dans la population).⁶ Bien qu'il fasse l'objet de nombreuses critiques (voir par exemple Van Parijs, 1991), l'utilitarisme demeure un critère très souvent retenu, en particulier dans l'analyse économique normative. Le graphique 4 correspond à une situation où on impose une valeur $\varepsilon' > 0$. Autrement dit, on

⁵ Afin d'éviter toute mauvaise interprétation, précisons qu'à aucun moment nous ne nous plaçons dans un cadre de premier rang (first-best) où l'Etat choisirait librement ε' et δ' sans se soucier des contraintes (1) et (2). Cela supposerait en effet que l'on enfreigne une de nos hypothèses, à savoir celle que les valeurs individuelles d' ε et de δ ne sont pas observables par l'Etat. L'Etat choisit les variables θ, T_L et T_S sous une contrainte d'équilibre budgétaire et les contraintes (1) et (2) fournissent les valeurs optimales d' ε' et de δ' . Dans un premier temps cependant (et à nouveau dans certaines parties des simulations numériques), on contraint l'optimum en fixant la valeur d' ε' .

⁶ Rappelons que l'utilitarisme refuse de porter de jugement sur les préférences individuelles. Autrement dit, les fonctions d'utilité individuelles sont utilisées telles quelles lors de l'élaboration du critère normatif sans tenir les individus responsables de leur δ ou de leur ε , de leur goût/désutilité pour le travail ou de leur aversion pour le contrôle des ressources. Rappelons aussi que de par la concavité de la fonction $u(\cdot)$, le critère utilitariste conduit à de la redistribution des individus à utilité élevée vers ceux qui disposent d'une utilité faible.

instaure un mécanisme d'assistance et on adapte au mieux⁷ les variables θ , T_L et T_S de telle façon que la proportion de moins qualifiés dictée par la valeur choisie d' ε opte pour ce système. Dans chacun de ces graphiques, on représente l'utilité en fonction du revenu.

Dans le premier cas (graphique 3), l'individu peu qualifié, dont le revenu brut est C_L , reçoit à l'optimum un transfert ($T_L < 0$); on pourra y voir une allocation universelle, une allocation complémentaire de revenu ou un impôt négatif (le modèle ne permet pas de distinguer ces politiques). L'individu plus qualifié se voit taxé ($T_S > 0$). Tous les plus qualifiés qui ont un δ négatif, pour qui travailler dans son segment de qualification est valorisé, sont incités à y travailler. La valeur frontière δ optimale, qui vérifie l'équation (1), sera positive (et évidemment dépendante de la taxation choisie). Autrement dit, des individus plus qualifiés, pour qui le travail dans leur segment provoque une désutilité nette (comparée à l'exercice d'une fonction moins qualifiée) sont à l'optimum incités financièrement à travailler dans leur segment parce qu'ils y sont plus productifs et que, ce faisant, ils augmentent la base taxable. Le caractère redistributif du critère utilitariste est ici bien mis en évidence.

Que se passe-t-il à présent s'il existe un revenu minimum associé à un système d'assistance sociale? On montre, comme dans le cas précédent, que la condition d'indifférence pour le travailleur qualifié conduit à l'optimum à un δ positif. La nouveauté réside dans la courbe en trait gras (graphique 4) qui fait intervenir la condition (2) d'indifférence entre recourir au système de revenu minimum sous conditions de ressources ou ne pas y recourir. Par l'existence de ce revenu minimum conditionnel, on peut pousser la redistribution plus loin : un certain nombre d'individus moins qualifiés vont recevoir un transfert plus élevé que ne le permet - T_L au graphique 3. Ceci doit naturellement être financé. Une hausse de la taxation sur les travailleurs plus qualifiés se justifie car leur utilité marginale du revenu est plus faible. Mais, sans ajustement de T_L , cela incite un certain nombre d'entre eux à échapper à cette taxation accrue (en optant pour l'emploi moins qualifié). Pour freiner ce processus qui fait fondre la base taxable, il faudra donc ajuster T_L en rendant le transfert moins généreux (comme on le verra dans les exemples numériques ci-dessous, cela peut même conduire à un changement de signe de T_L : sous certaines conditions, T_L sera alors une taxe et plus un transfert). Tout ceci se traduit sur le graphique 4 par un glissement de la droite horizontale suggéré par les flèches obliques (partant de la droite correspondant à la configuration où $\varepsilon =$

⁷ Selon le critère utilitariste.

0, le passage à $\varepsilon' > 0$ provoque un glissement vers la droite horizontale en traits interrompus et gras).

Ceci a comme conséquence que les travailleurs moins qualifiés, qui ne recourent pas au système de revenu minimum sous contrôle de ressources, voient leur sort se détériorer par rapport à la situation précédente (où $\varepsilon' = 0$). Ceci est exprimé par la flèche horizontale sur le graphique 4. En résumé, comparé à un système inconditionnel, le système de revenu minimum conditionnel permet d'améliorer la situation d'une partie des personnes en situation de faible qualification au prix d'une détérioration pour d'autres.

4. Quel système est désirable ?

Le débat ne va pas être clos par cette communication. D'une part le modèle pourrait être utilement enrichi. D'autre part, on peut vérifier que le programme d'optimisation associé à ce modèle somme toute assez simple n'a pas nécessairement un optimum unique. Néanmoins, on peut avancer des conclusions qualitatives provisoires. On les complètera à la section 5 par quelques résultats de simulation.

Quelqu'un ayant l'utilitarisme comme objectif social va conclure qu'un revenu minimum sous contrôle de ressources est préférable pour autant que le gain en utilité apporté par ce système l'emporte sur les pertes d'utilité subies par les groupes qui n'y recourent pas (par choix dans le cas des moins qualifiés, par interdit dans le cas des plus qualifiés). On peut toutefois montrer que tant une solution où $\varepsilon' = 0$ (pas de contrôle de ressources) qu'une solution où $\varepsilon' > 0$ vérifient les conditions d'optimalité du premier ordre. L'existence d'optima multiples est donc plausible. Les simulations de la section suivante présenteront toutefois deux configurations fort contrastées où à chaque fois $\varepsilon' = 0$ est préférable aux yeux de l'utilitariste.

Avec un critère de « maximin » d'utilité⁸ visant à maximiser le niveau d'utilité des personnes dans la situation la moins avantageuse, le revenu minimum sous conditions de ressource ne sera pas souhaitable parce que le prix à payer est qu'un certain nombre des peu qualifiés, ceux

⁸ On attribue souvent ce critère à John Rawls. C'est oublier que celui-ci ne recommande pas un maximin d'utilité. Il refuse d'utiliser les fonctions d'utilité (qui guident les choix individuels) comme critère normatif ou encore éthique. Il recommande d'appliquer le maximin à un ensemble plus complexe de critères (voir par exemple Van Parijs, 1991). Rappelons que le critère de maximin peut être réinterprété comme un cas particulier d'une fonction d'utilité sociale concave des utilités individuelles.

qui ne vont pas se soumettre au contrôle de ressources, subissent une détérioration de leur situation.

Les critères utilitaristes et du maximin ne sont naturellement pas les seuls qui puissent être envisagés. La suite de cette recherche vérifiera si les conclusions disponibles à ce stade se maintiennent lorsque d'autres critères normatifs sont pris en compte (voir par exemple, Besley, 1990).

5. Exemples numériques

Dans cette section nous envisageons deux situations contrastées. La première accorde aux facteurs *non* monétaires un poids considérable dans l'utilité individuelle et suppose une productivité relative très faible pour les moins qualifiés. La seconde inverse ces hypothèses. Les hypothèses communes aux deux contextes sont : une fonction d'utilité $u(\cdot)$ logarithmique, le critère utilitariste, une distribution uniforme pour les paramètres ε et δ et une proportion de 50% de moins qualifiés.

Premier exemple

Supposons que $C_S = 8$ et $C_L = 2.5$ (peu importe ici l'unité monétaire choisie). La productivité relative des moins qualifiés est donc faible. Supposons qu' ε est distribué uniformément entre 0 et 1.5. Sans taxe ni transfert, à l'extrême supérieur de la distribution un moins qualifié retire donc une utilité équivalente à $\ln(2.5) - 1.5 = 0.92 - 1.5$. Ce signe négatif n'a aucune importance : on pourrait ajouter une constante positive à tous les individus sans changer les choix individuels. Il importe en revanche de constater le poids du facteur non monétaire (1.5) par rapport à la contribution provenant de facteurs monétaires (0.92). Poursuivant le même objectif, supposons que δ est distribué uniformément entre -2.5 et 3.

Le tableau 1 résume les caractéristiques optimales, tout d'abord lorsque ε' est une variable à optimiser selon le critère utilitariste. Comme l'optimum se caractérise par $\varepsilon' = 0$, on impose dans la suite du tableau qu' ε' prenne des valeurs positives croissantes afin de voir comment la solution optimale se modifie. La conclusion est claire : la somme des utilités est très peu sensible à un relèvement modeste de ε' . La chute de ce critère n'est perceptible qu'à partir du

moment où environ 10% des moins qualifiés bénéficie du système de revenu minimum sous condition de ressources. La dégradation de l'utilité des moins qualifiés qui ne se soumettent pas à ce système apparaît cependant déjà lorsque 3% des moins qualifiés en bénéficie. On remarquera aussi que des valeurs élevées d' ϵ ne sont envisageables qu'à condition de taxer les moins qualifiés qui ne recourent pas au système de revenu minimum sous condition de ressources.

Second exemple

Supposons cette fois que $C_S = 100$ et $C_L = 65$, qu' ϵ est distribué uniformément entre 0 et 1.35 et que δ est distribué uniformément entre -2.1 et 1.5. Le tableau 2 adopte la même structure que le précédent. Il est frappant de constater que les conclusions principales demeurent qualitativement inchangées.

6. Conclusions provisoires.

Il me semble que dans la modélisation relative aux « working poors », il faut s'inspirer d'un certain nombre d'affirmations ou du vécu observable des personnes concernées pour pouvoir faire des hypothèses pertinentes. Cette analyse suggère modestement qu'il est possible de le faire et que les conséquences ne sont pas mineures. Alors qu'Akerlof (1978) concluait que le « tagging » (dans notre contexte, le revenu minimum sous condition de ressources) domine l'allocation universelle ou l'impôt négatif, cette contribution a mis cette conclusion en doute par la simple prise en compte des effets du contrôle de ressources sur le bien-être des personnes. Cette extension n'a pas été motivée par autre chose que le témoignage de personnes en situation de pauvreté à propos des conséquences de l'intrusion dans la « vie privée » requise par le contrôle des ressources. Il ne faut pas perdre de vue que mis à part cet aspect, le système de revenu minimum sous contrôle de ressources a été idéalisé : il a été supposé que seuls les moins qualifiés y avaient accès. Relâcher cette hypothèse renforcerait notre résultat.

Par ailleurs il faut souligner l'importance qu'il y a à expliciter le critère éthique utilisé pour juger du bien fondé des réformes envisagées face à la réalité des « working poors »

Références

- Akerlof G. (1978) “The economics of ‘tagging’ as applied to the optimal income tax, welfare programs and manpower planning”, *American Economic Review*, 68, 8-19.
- Besley T. (1990) “Means testing versus universal provision in poverty alleviation programmes”, *Economica*, 57, 119-29.
- Jordan B., J. Simon, K. Helen and M. Redley (1992) *Trapped in poverty? Labour-market decisions in low income households*, Routledge, London and New York.
- Laurent Th. et Y. L’Horty (2000) “Soutien aux bas revenus, réformes du Rmi et incitations à l’emploi: une mise en perspective”, Centre d’Etude des Politiques Economiques (EPEE), Université d’Evry, Mai.
- Parsons O. (1996) “Imperfect ‘tagging’ in social insurance programs”, *Journal of Public Economics*, 62, 183-207.
- Van Parijs Ph. (1991) *Qu’est-ce qu’une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Editions du Seuil, Paris.
- Wresinski J. (1987) *Grande pauvreté et précarité économique et sociale*, Avis et Rapports du Conseil économique et social, Journal officiel de la République française, 10-11 février 1987.

Tableau 1

ε	libre	fixé	fixé	fixé	fixé	fixé	fixé	fixé
ε'	0	0,005	0,01	0,02	0,04	0,09	0,15	0,9
part des peu qualifiés recevant θ	0,000	0,003	0,007	0,013	0,027	0,060	0,100	0,600
T_L	-0,990	-0,990	-0,990	-0,990	-0,988	-0,979	-0,959	0,467
$C_L - T_L$	3,490	3,490	3,490	3,490	3,488	3,479	3,459	2,033
$\ln(C_L - T_L)$	1,250	1,250	1,250	1,250	1,249	1,247	1,241	0,710
θ	0,990	1,008	1,025	1,060	1,131	1,307	1,518	2,500
$C_L + \theta$	3,490	3,508	3,525	3,560	3,631	3,807	4,018	5,000
$\ln(C_L + \theta) - \varepsilon'$	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250	1,247	1,241	0,709
T_S	2,757	2,757	2,757	2,757	2,758	2,760	2,765	1,751
$C_S - T_S$	5,243	5,243	5,243	5,243	5,242	5,240	5,235	6,249
δ'	0,407	0,407	0,407	0,407	0,407	0,410	0,414	1,123
$\ln(C_S - T_S) - \delta'$	1,250	1,250	1,250	1,250	1,250	1,246	1,241	0,709
part des plus qualifiés qui se déqualifient	0,471	0,471	0,471	0,471	0,471	0,471	0,470	0,341
Somme des utilités individuelles	2,666	2,666	2,666	2,666	2,666	2,665	2,662	2,473

Tableau 2

ε	optimisé	fixé	fixé	fixé	fixé	fixé	fixé
ε'	0	0,01	0,03	0,05	0,1	0,2	0,5
part des peu qualifiés recevant θ	0,000	0,007	0,022	0,037	0,074	0,148	0,370
T_L	-6,732	-6,728	-6,702	-6,648	-6,388	-5,305	2,649
$C_L - T_L$	71,732	71,728	71,702	71,648	71,388	70,305	62,351
$\ln(C_L - T_L)$	4,273	4,273	4,273	4,272	4,268	4,253	4,133
θ	6,732	7,449	8,885	10,321	13,896	20,871	37,799
$C_L + \theta$	71,732	72,449	73,885	75,321	78,896	85,871	102,799
$\ln(C_L + \theta) - \varepsilon'$	4,273	4,273	4,273	4,272	4,268	4,253	4,133
T_S	14,575	14,576	14,584	14,601	14,678	15,001	17,278
$C_S - T_S$	85,425	85,424	85,416	85,399	85,322	84,999	82,722
δ'	0,175	0,175	0,175	0,176	0,178	0,190	0,283
$\ln(C_S - T_S) - \delta'$	4,273	4,273	4,273	4,271	4,268	4,253	4,132
part des plus qualifiés qui se déqualifient	0,368	0,368	0,368	0,368	0,367	0,364	0,338
Somme des utilités individuelles	5,439	5,439	5,439	5,438	5,437	5,431	5,380

Figure 1. Modèle simplifié

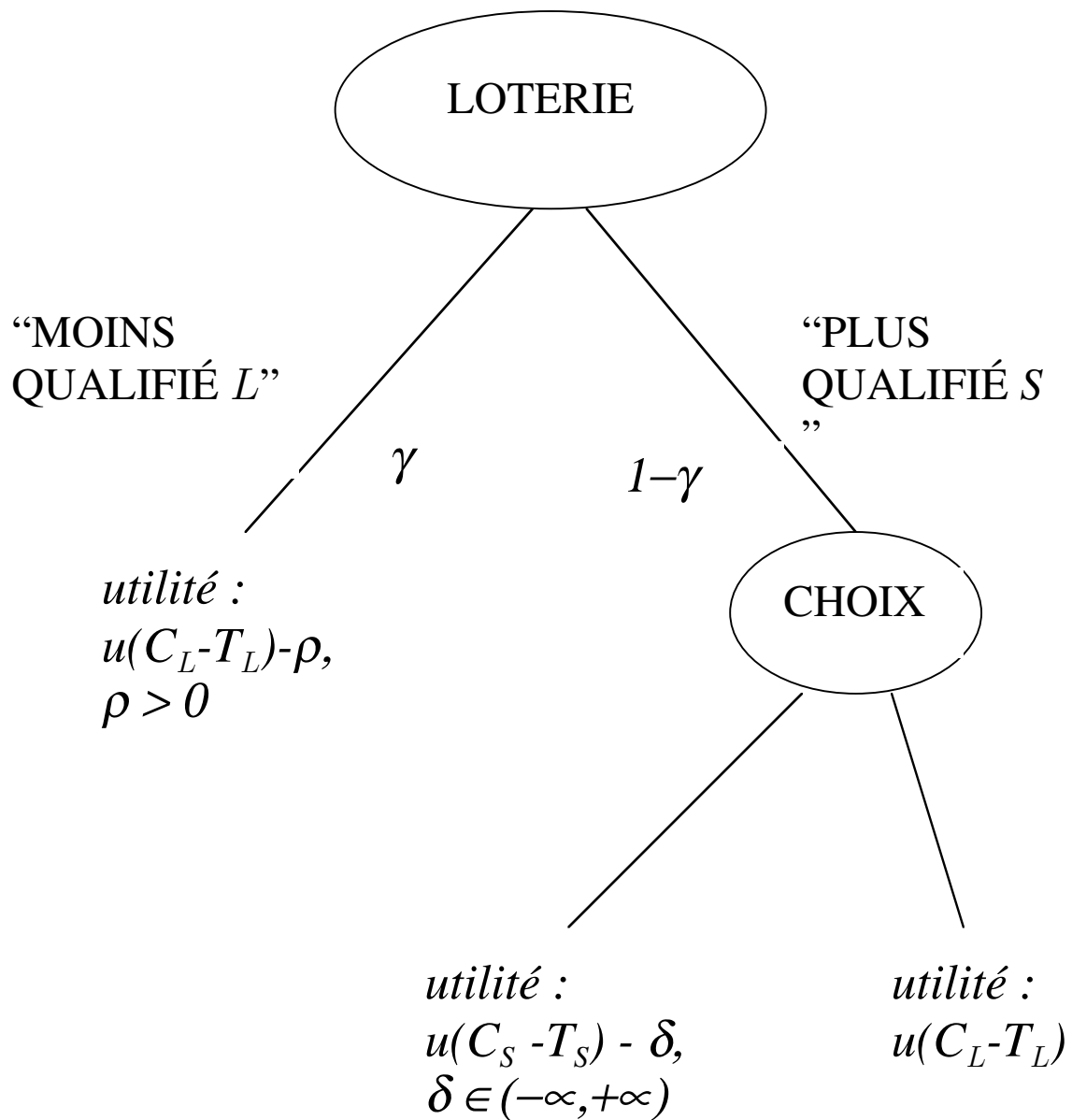


Figure 2. Modèle retenu

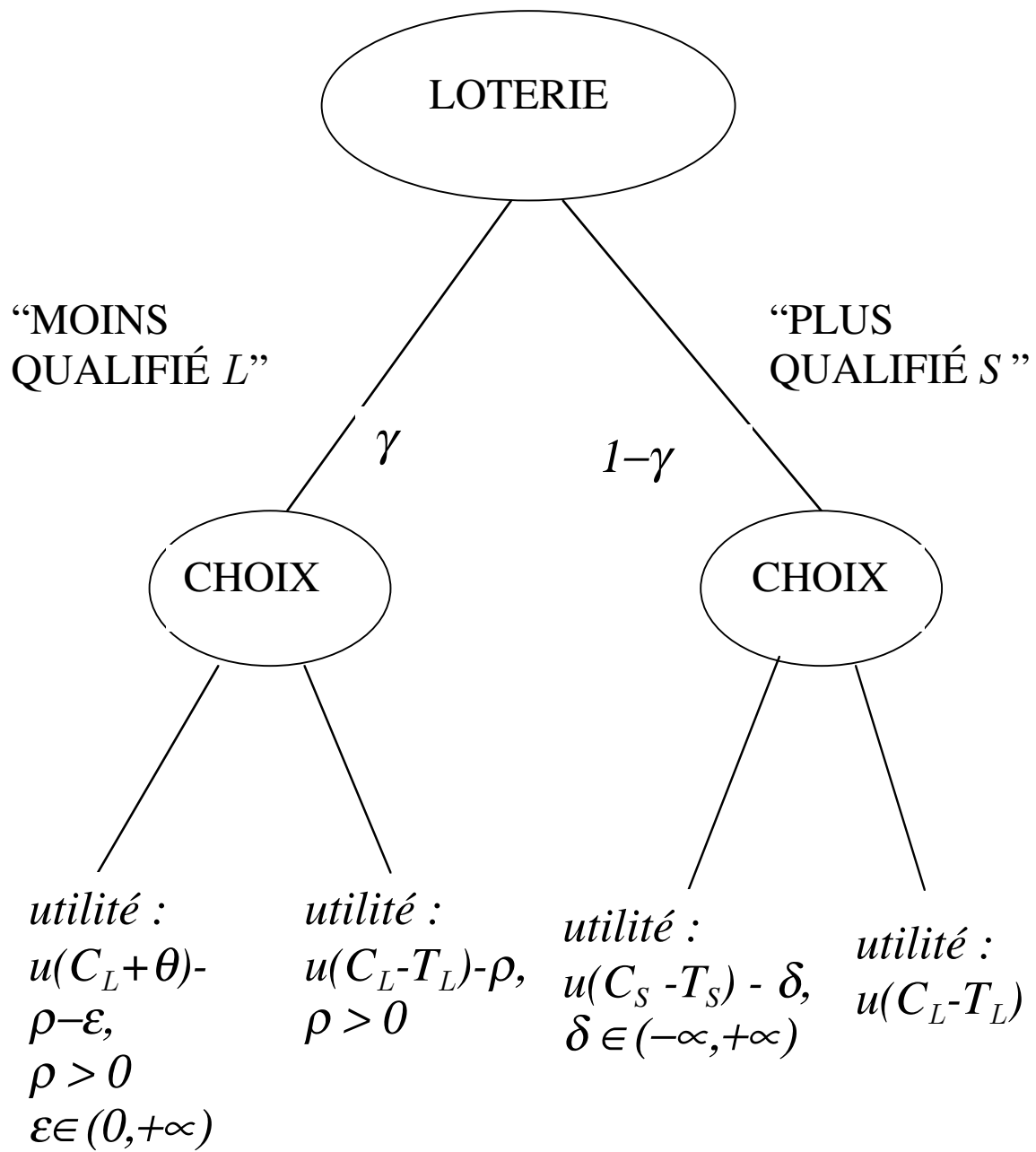


Figure 3. Solution si $\varepsilon' = 0$ (pas de "revenu minimum sous condition de ressources" mais bien une allocation universelle ou un impôt négatif : $T_L < 0$)

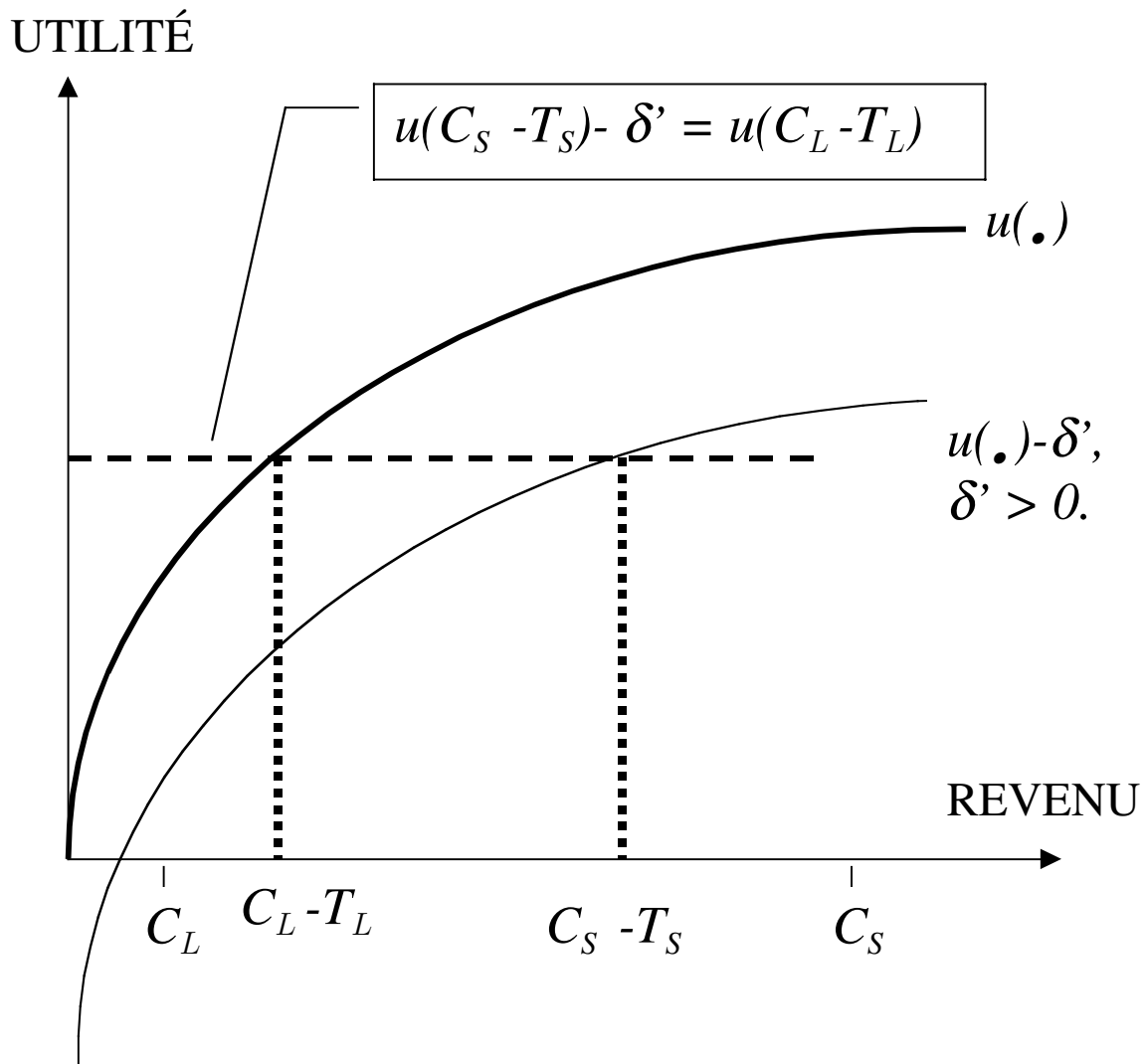


Figure 4. Solution si $\epsilon' > 0$ (on postule un "revenu minimum sous condition de ressources")

